

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**16 SEPTEMBRE 2019**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 16 septembre 2019 à 19h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Mark Boucher, conseiller au poste # 1  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Est absent : Guy Bernatchez, maire

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Claude Bélanger, maire suppléant, monsieur Guy Bernatchez ayant avisé le Conseil municipal le 20 août dernier qu'il serait absent à compter de la date de déclenchement des élections fédérales.

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, dg. et secrétaire-trésorière  
Diane Gaumond, secrétaire-trésorière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Addenda – RIRL 2018-804 - Route de l'Église – Secteur Gros-Morne
3. Achat d'une camionnette de services
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

**167-09-2019 RIRL 2018-804 – ROUTE DE L'ÉGLISE – SECTEUR GROS-MORNE – ADDENDA DE MODIFICATIONS DES TRAVAUX**

Considérant que la directive de changement DC-01 a été préparée par ARPO groupe-Conseil pour corriger certaines directives décrites aux plans et devis de soumissions ;

Considérant que les coûts ont été revus à la baisse selon les quantités ajustées au bordereau de soumission;

En conséquence,  
Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis entérine la directive de changement DC-01 et autorise la réalisation des travaux de réfection de la route de l'Église – secteur Gros-Morne par Entreprises Mont-Sterling inc. selon les plans et devis modifiés pour une somme totale de 552 794.33 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

**168-09-2019 ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICES**

Considérant qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition d'une camionnette de services pour utilisation par les travaux publics et le service incendie lors de sortie avec remorques ;

Considérant qu'une démarche auprès de 3 concessionnaires automobiles a été réalisée afin de connaître les véhicules disponibles qui répondraient aux besoins et spécifications de la Municipalité ;

Considérant qu'en vertu du règlement # 280-2018 sur la gestion contractuelle, tout contrat d'approvisionnement dont la valeur est d'au moins 25 000 \$ et inférieur aux règles de passation pour les contrats en bas du seuil obligeant à l'appel d'offres peut être conclu de gré à gré ;

Considérant qu'après analyse des offres comparables, celle présentée par Marquis Automobiles Inc. est la plus basse conforme aux spécifications demandées ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Mark Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise l'achat d'une camionnette ayant les spécifications suivantes :

- ✓ GMC Sierra 1500
- ✓ Année 2019,
- ✓ Modèle de base – couleur rouge cardinal
- ✓ Moteur V8 Ecotec3, 5,3 L
- ✓ Boîte automatique de 6 vitesses
- ✓ Cabine 4 portes
- ✓ Caisse standard de 6'6"
- ✓ Pneus d'hiver
- ✓ Protecteur de boîte

Pour un prix de 43 873,31 \$, taxes incluses, payé comptant de Marquis Automobiles Inc. de Matane ;

QUE la secrétaire-trésorière certifie que les crédits au montant de 40 062,18 \$ (taxes nettes) sont disponibles au poste 59 15800 - Fonds Éolien Northland.

Proposition adoptée

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**169-09-2019**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée de Renaud Robison  
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Claude Bélanger, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Claude Bélanger, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Claude Bélanger, maire suppléant